

VOYAGE EN IRLANDE

DATE : du 14 au 20 octobre 2018

PARTICIPANTS :

48 élèves et 4 accompagnateurs

TRANSPORT :

Car grand tourisme et Ferry

HEBERGEMENT :

Familles hôtesses

REPAS

Les repas doivent être inclus depuis le dîner sur le Ferry à l'aller et jusqu'au déjeuner sur le trajet retour en car.

PROGRAMME

Jour 1 : départ du lycée en autocar, direction Cherbourg

Ferry Cherbourg/Rosslare en cabines. Traversée de nuit. Dîner et petit déjeuner à bord.

Jour 2 : Rosslare/Dublin/Monaghan . Déjeuner : « fish& chips » .

Arrêt à Dublin : visite de Trinity College, visite de la bibliothèque et du Book of Kells

Arrivée à Monaghan dans la soirée. Installation en familles.

Jour 3 : Visite de Derry, tour de la ville, Museum of Free Derry. La Chaussée des Géants.

Jour 4 : Journée dans la comprehensive school à Belfast. Cours. Rencontre des correspondants.

Jour 5 : Belfast : tour de la ville en car, the Murals. Visite des Titanic Studios.

Jour 6 : Dublin, Kilmainham Goal, Glendalough

Route vers Rosslare. Ferry, nuit en cabines, dîner et petit déjeuner à bord.

Jour 7 : Arrivée à Cherbourg ; Déjeuner sur le trajet. Retour vers l'établissement en soirée.

MODALITE DE FINANCEMENT:

Acompte: Après bon de commande et sur présentation d'une facture d'acompte - Paiement par mandat administratif.

Solde : A la remise des documents du voyage.

PRESENTATION DES OFFRES:

Dossier en langue française qui devra contenir:

1) Un devis spécifiant le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire par participant(il ne doit pas y avoir de gratuité pour les accompagnateurs). Il comprendra au minimum, le transport, la mise à disposition d'un bus, les conditions de transport, les frais de route, péages, parking, repas des chauffeurs, l'hébergement en pension complète, la réservation et l'entrée des visites programmées, le tarif des diverses visites, l'assurance rapatriement et responsabilité civile.

Les assurances suivantes seront proposées en option:

- assurance annulation groupe intégrale (variante : partielle)
- assurance annulation individuelle.

Il sera joint le détail des garanties de ces assurances qui précisera les conditions d'annulation; seront notamment mentionnées les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire à l'étranger pendant la période prévue.

Le prix sera ferme et définitif quelques soient les variations des conditions économiques ou des taux de change.

2) Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie de l'arrêté de l'agrément ou de la licence, la copie de la garantie financière. L'organisme doit spécifier si des réductions particulières sont accordées en cas de fidélité ou de voyages multiples.